

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

Bureau

Président : M. Thierry Dérobert
Vice-président : M. Matthieu Jotterand
Secrétaire : M. Armando Couto
Membres : Mme Mathilde Captyn, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Damien Le Goff, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Giuseppe Di Salvo

Assistent à la séance : M. Damien Bonfanti, Maire
Mme Corinne Gachet, Mme Salima Moyard
Conseillères administratives
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR:**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS6) Motions - Résolutions

- a) Motion des groupes des Vert.e.s et socialiste « Pour accélérer la transition écologique dans l'habitat lancéen » (M027-2021)
- b) Résolution du groupe socialiste « Maintenons les cartes journalières CFF » (R028-2021)

p. 331

p. 334

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

RAPPORTS DE COMMISSION

7) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | | |
|----|---------------------------------------|---|----------------------|
| a) | 246-21.01
Arrêté
Fr. 165'000.-- | Rue du Bachet – Réalisation de seuils de ralentissement et amélioration de l'accessibilité PMR à l'éco-point – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission des travaux, séance du 1 ^{er} février 2021, et de la Commission des finances, séance du 3 février 2021 (M. Thierno BARRY et M. Mauro MARTELLA) | <u>p. 335</u> |
| b) | M022-2020
Vote | Motion « Poubelles sur la voie publique permettant le tri des déchets » - Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 2 février 2021 (Mme Kristine BEUN) | <u>p. 338</u> |
| c) | R017-2020
Vote | Résolution « Pour la préservation sur le long terme des parcs de la ville de Lancy » - Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 février 2021 (M. Vincent DAHER) | <u>p. 338</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 8) Commission de la sécurité, séance du 20 janvier 2021, rapporteur M. Thomas VOGEL
- | | | |
|----|--|----------------------|
| a) | Bilan du concept de sécurité lié à « Caméras de vidéosurveillance sur l'espace public » | <u>p. 339</u> |
| b) | Présentation du projet de loi concernant la réforme de la PC avec les conséquences pour l'ORPC | <u>p. 340</u> |
| c) | Divers | |
- 9) Commission sociale, séance du 21 janvier 2021, rapporteur M. Thierno BARRY
- | | | |
|----|---|----------------------|
| a) | Petite enfance – Proposition de municipalisation : suite de la discussion | <u>p. 341</u> |
| b) | Divers | |
- 10) Commission de l'administration, séance du 25 janvier 2021, rapporteur Mme Véronique EQUÉY
- Divers
- 11) Commission des travaux, séance du 1^{er} février 2021, rapporteur M. Thierno BARRY
- | | | |
|----|---|----------------------|
| a) | Information sur l'avancement des études/projets sur l'avenue Eugène-Lance et perspectives futures | <u>p. 342</u> |
| b) | Divers | |
- 12) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 2 février 2021, rapporteur Mme Kristine BEUN
- | | | |
|----|--|----------------------|
| a) | Présentation de la section Maintenance et Logistique | <u>p. 343</u> |
| b) | Etat de la situation sur les corbeilles de rue | <u>p. 343</u> |
| c) | Divers | |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

- 13) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 février 2021, rapporteur M. Vincent DAHER
- a) Point de situation sur le PAV p. 345
 - b) Divers

POINTS FINAUX

- 14) Résolution relative au « Projet de loi 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (Membres suppléants dans les conseils municipaux) (R029-2021) p. 346
- 15) Propositions individuelles et questions p. 347

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif Annexe

* * * * *

M. Dérobert : Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les représentants de notre administration, cher public, je vous souhaite la bienvenue pour cette deuxième séance de l'année, 25 février 2021.

Pour commencer, je vous demanderai à tous de vous lever pour observer une minute de silence en l'honneur de M. Jacques MOYARD, qui était le papa de notre chère Conseillère administrative.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

M. Dérobert : nous passons au point 1) de notre ordre du jour, mais avant cela j'excuse l'absence de M. Di Salvo.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Clémence : j'ai plusieurs demandes de modification de l'ordre du jour envoyées par e-mail en tout cas au Bureau et aux chefs de groupe. La première concerne notre point 7b) Motion « Poubelles sélectives sur la voie publique », le parti socialiste demande le retrait de ce point vu le traitement qu'il y a eu en commission et les explications de l'administration qui nous satisfont sur ce qui se pratique actuellement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

La deuxième demande concerne l'ajout d'un point 6b) pour un projet de résolution intitulé « Maintenons les cartes CFF journalières » qui a aussi été envoyé par messagerie et que vous trouvez sur vos places.

La dernière modification concerne l'ajout d'une résolution pour notre point 14) qui nous semblait poser problème d'un point de vue réglementaire et donc je vous propose une résolution qui permet de résoudre ce problème réglementaire et de procéder au vote conformément à notre règlement.

Mme De Vecchi : notre groupe souhaiterait demander la suppression du point 7c) Résolution « Pour la préservation sur le long terme des parcs de la ville de Lancy », les commissaires de l'aménagement ont reçu un e-mail de notre Maire, M. Bonfanti, concernant un retour du Canton de notre PDCom, dont un point qui concerne le parc Navazza. Donc on suggère que ce point soit retiré à ce stade pour être rediscuté en Commission de l'aménagement.

M. Dérobert : je vous remercie, mais vous aurez tout loisir de renvoyer ce point en commission lorsque nous serons à ce point de l'ordre du jour, ce qui peut tout à fait être fait parce que des personnes auront peut-être envie de le voter ; le Bureau l'a porté à l'ordre du jour, c'est un retour de commission, on en discutera donc au point 7) si cela vous va.

L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2021

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Dérobert : nous avons reçu un courrier dont nous ne vous ferons pas lecture, mais qui est à disposition au secrétariat ; il s'agit d'une demande que les chefs de groupe du Canton ont reçue par rapport au projet de loi 12162 sur lequel la Ville s'est exprimée - M. Aeschbacher, Mme Gachet, M. Mathieu - à l'époque, qui modifie les limites de zones sur le territoire de Lancy, rampe du Pont-Rouge-chemin des Vignes. C'est quelque chose que le Conseil municipal ne peut pas traiter directement, il appartient en l'occurrence au Maire de s'en occuper. Nous l'avons mandaté pour répondre à nos citoyens.

Nous avons reçu, et je pense qu'il est utile de vous en informer et le Bureau m'en excusera, un courrier qui est daté du 10 février, que j'ai reçu mardi, qui vient du service des affaires communales - je pense qu'il est intéressant que vous soyez au courant - qui concerne la délibération du Conseil municipal de la Commune de Lancy du 28 janvier 2021 « Instauration de la vidéoconférence pour les commissions parlementaires durant les périodes de restrictions ». Je vous en fais une rapide lecture :

« Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives,

Nous accusons réception de la délibération relative à l'objet cité en marge, munie de la clause d'urgence, qui a retenu notre meilleure attention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

L'article 30 de la loi sur l'administration des communes (LAC – B 6 05) donne la liste exhaustive des compétences du conseil municipal.

La délibération adoptée par le conseil municipal dans sa séance du 28 janvier 2021, sous le DM 023A/2021, ne constitue pas une délibération au sens de l'article 30 LAC et doit être considéré comme une motion au sens de l'article 32 du règlement du conseil municipal de votre commune, puisqu'il charge le conseil administratif d'une tâche.

Vu la qualité de motion de ladite délibération, vous voudrez bien le faire enlever du pilier public et transmettre la présente au bureau du conseil municipal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel Bertscy, directeur »

M. Dérobert : vous êtes ainsi au courant de ce qu'il en est de notre dernière délibération, cela change un tout petit peu ce qui va être communiqué à la commune, mais nous continuerons bien sûr nos séances de commission en visioconférence.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Bonfanti : j'ai trois communications. Deux concernent des réponses du Conseil administratif à des questions écrites qui ont été posées lors de la dernière séance plénière, de la part de M. le Conseiller municipal Michel Vergain concernant l'attribution des subventions et l'autre de la part de Mme Emilie Fernandez, Conseillère municipale, concernant les commerces de proximité. Les réponses sont sur vos places.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite déposée par M. Michel VERGAIN

relative à l'objet suivant

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

L'octroi des subventions sociales est imputé sur les comptes du Service des affaires sociales et du logement. Ce dernier réceptionne et analyse toutes les demandes avant de les soumettre au conseil administratif pour validation des attributions.

Suite à la prise de fonction du nouveau chef de service en mai 2018, une nouvelle procédure a été mise en place afin de favoriser l'équité de traitement entre les différentes entités demandeuses et une analyse globale des demandes. Le règlement, spécifiant la nouvelle procédure et les critères d'attribution, validé par le Conseil administratif le 5 février 2019, a été remis à toutes les associations ayant déposé une demande auprès du Service des affaires sociales et du logement.

Concernant spécifiquement l'octroi de subventions aux paroisses, celles-ci étaient décidées chaque année par le Conseil administratif et imputées financièrement sur le compte des subventions sociales, mais sans aucune concertation ou soumission auprès du service des affaires sociales et du logement.

Le Conseil administratif octroyait ces subventions de sa propre décision. Comme cela a déjà été indiqué à votre Conseil, les paroisses ne soumettaient les années précédentes aucun courrier, aucune demande ni aucun projet auprès de la Ville de Lancy. C'est pour cette raison que les paroisses n'ont pas été informées du règlement du 5 février 2019.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

Le Conseil administratif en fonction depuis le 1^{er} juin 2021 a décidé de ne plus accorder de subventions sans qu'une demande en bonne et due forme n'ait été préalablement déposée, comme c'est le cas pour toutes les autres entités.

Enfin, en 2020, sur 109 demandes de soutien financier réceptionnées (courrier, rapport d'activité et budget), nous avons répondu favorablement à 23 associations.

*Salima MOYARD
Conseillère administrative déléguée au Social*

Réponse du Conseil administratif à la question écrite déposée par Mme Emilie FERNANDEZ

relative à l'objet suivant

COMMERCES DE PROXIMITE A LANCY

Le groupe des Vert.e.s a entamé une réflexion sur les commerces de proximité à Lancy. Dans ce cadre, il sollicite le Conseil administratif pour les questions suivantes :

1. Quel est le nombre de commerces de proximité à Lancy (on entend par là les commerces vendant des biens ou services du quotidien, dans lesquels les client.e.s se rendent régulièrement) ?

Il y a 250 commerces de proximité à Lancy, soit :

- 7 blanchisseries
- 3 boucheries
- 17 boulangeries et tea-room
- 2 cordonniers
- 7 fleuristes
- 57 garages et commerces liés aux voitures et cycles
- 29 instituts de beauté
- 15 kiosques
- 5 opticiens
- 12 pharmacies
- 67 restaurants
- 29 salons de coiffure

2. Comment ces commerces sont-ils répartis par type de produit/service et géographiquement sur la commune ?

112 commerces sont installés sur le territoire du Petit-Lancy et 138 au Grand-Lancy. La répartition entre le Grand et le Petit-Lancy est relativement équilibrée.

Petit-Lancy

Rue comptant le plus de commerces: la route de Chancy avec 24 commerces. Les secteurs d'activités sont très variés: instituts de beauté, salons de coiffure, restaurants, kiosques, boulangeries, cordonnier, pharmacie et opticien.

C'est ensuite le chemin de La Caroline (13) qui compte le plus de commerces, et ce grâce au Centre commercial Caroll. Les secteurs d'activité y sont également variés: blanchisserie, instituts de beauté, kiosque, restaurants, salons de coiffure, garages et commerces liés aux voitures et cycles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

Grand-Lancy

Rue comptant le plus de commerces: la route des Jeunes avec 32 commerces, pour la plupart situés dans le centre commercial de La Praille. Tous les secteurs d'activités y sont représentés, à l'exception des boucheries.

Le quartier des Palettes comptabilise également un grand nombre de commerces avec l'avenue des Communes-Réunies (22), le chemin des Palettes (15) et le chemin des Pontets (11).

Les commerces de proximité sont quasi inexistant dans le quartier de La Chapelle.

3. Existe-t-il des critères de durabilité pour l'attribution des baux commerciaux appartenant à la commune ?

Aucun critère d'attribution de cette nature n'existe en matière de baux commerciaux.

*Damien BONFANTI
Conseiller administratif délégué
à la promotion économique*

M. Bonfanti : l'autre information concerne le catalogue de photos que vous avez sous les yeux sur la genèse du quartier de Pont-Rouge. De belles photos ont été réalisées pendant toute la construction de ce quartier. Vous pourrez aussi constater, si vous avez l'œil sûr, que dans la préface écrite par moi-même, une petite erreur s'est glissée.

Mme Gachet : j'ai une communication concernant l'annonce qui a été faite hier par le Conseil fédéral relative à la réouverture de certains lieux. Au niveau sportif, sachez que dès le 1^{er} mars il va y avoir un grand assouplissement puisque les activités à l'intérieur vont pouvoir reprendre pour tous les jeunes jusqu'à 20 ans, à l'exception des sports de contact, mais un entraînement de judo en ligne ou un entraînement sans contact est possible. C'est une très bonne nouvelle pour nous et pour les jeunes. Et il n'y a plus de limitation au niveau de l'extérieur. Cela veut dire que le tennis sous une bulle est possible pour les jeunes jusqu'à 20 ans et un tennis à l'extérieur est possible pour tout le monde. C'est un peu compliqué, mais on va essayer d'être clair sur notre page des sports pour donner toutes ces informations.

Parmi les grosses structures que l'on va rouvrir dès lundi, il y aura le skateplaza, le mur de grimpe, le terrain de pétanque, tous les tennis à l'extérieur. En ce qui concerne le football et autres sports collectifs, toutes les compétitions peuvent reprendre au niveau des championnats jusqu'à l'âge de 20 ans, sans limitation et sans public, mais c'est quand même une excellente nouvelle pour nos clubs et nos associations.

Concernant la piscine, nous attendons une confirmation du Conseil d'Etat qui devrait être donnée demain après-midi. Il y a eu une grande concertation aujourd'hui avec l'ensemble des magistrats et des responsables des sports, parce que vous savez que le Conseil fédéral édicte un cadre et le Canton a la liberté d'être plus restrictif. C'est ce qui s'est passé au mois de novembre, raison pour laquelle nous avons été contraints de fermer la piscine. Par contre, la bonne nouvelle, il semblerait que le Canton de Genève n'ait pas décidé d'être plus restrictif, ce qui veut dire que l'on va appliquer a priori stricto sensu les normes qui ont été établies par le Conseil fédéral. Cela signifie que l'on pourrait être amené à rouvrir la piscine de Marignac, elle est actuellement en travaux, demain ce sont les derniers jours de travail par rapport aux infrastructures et on recommence le remplissage à partir de lundi. A partir du lundi 8 mars, les clubs - a priori c'est ce qu'on a décidé, mais il y aura une confirmation, mais je préfère vous la donner en primeur - auront de nouveau accès en toute liberté à la piscine sur semaine, cela garantit aussi le fonctionnement des trois clubs de natation. On va probablement rouvrir au public le week-end avec des créneaux, mais on doit mettre en place une plateforme de réservation parce que ce n'est pas ouvert tout public, il y aura quand même des restrictions en

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

termes de nombre. On a plutôt imaginé des créneaux horaires sur 1h00-1h30, une demi-heure pour vider les bassins, et on recommence, cela nous permettrait d'accueillir une cinquantaine de personnes par créneau, ce qui fait à peu près 200 personnes par jour. Cela couvrirait actuellement le nombre de personnes qui ont acheté un abonnement hiver. On pourrait au moins satisfaire cette population. Donc toutes les personnes détentrices d'un abonnement pourraient a priori reprendre. Cela nous reporte au week-end du 14-15 mars, mais c'est quand même une excellente nouvelle parce que par jour sur semaine cela représente 250 nageurs club élite et le week-end à peu près 250 nageurs par jour. On est très content de cette mesure et on se réjouit d'avoir la suite à partir du 22 mars, mais en tout cas pour nous c'étaient les premières mesures. Sachez que je me suis engagée à faire le maximum pour ouvrir en respectant le cadre, mais il faut savoir que cela va être très lourd pour la piscine et que l'on va probablement devoir engager des surveillants, parce que cela risque de bouger un peu à l'entrée, il va y avoir quelques frictions et pour garantir une bonne ouverture, probablement qu'on va à nouveau faire appel à une agence de sécurité juste le premier week-end pour que les gens comprennent et s'approprient le nouvel outil et après on se réjouit de pouvoir accueillir à nouveau les nageurs.

Mme Moyard : je vous remercie M. le Président pour vos propos préliminaires qui m'ont touchée.

Deux petites informations que j'aurais dû vous donner lors de la précédente séance, mais j'étais malheureusement absente, en isolement.

La première est de vous indiquer la politique du Conseil administratif en ce qui concerne les antennes 5G. Vous informer que l'une de nos compétences est de donner les préavis communaux sur les différentes demandes d'autorisation de construire et que nous avons décidé de donner des préavis défavorables – ce n'est que des préavis – mais de donner des préavis défavorables communaux en lien avec ces antennes 5G (ndlr post séance : plus précisément des préavis favorables à condition que les antennes n'émettent pas des ondes 5G). Nous acceptons les demandes de modification d'antennes 4G, ce qui en général équivaut dans un futur proche à la même chose, on est lucides, mais en tout cas vous indiquer cette politique souhaitée par le Conseil administratif.

La deuxième chose, cela vous paraît loin aussi, mais j'avais promis une réponse à M. Fischer lors de l'étude de l'exposé des motifs concernant la modification du restaurant la Zinette, sur l'ouverture dominicale, et juste pour que cela apparaisse au procès-verbal, M. Fischer disait que le restaurant était obligé d'ouvrir le dimanche, c'était vrai jusqu'en 2003. Un avenant au bail a été signé en 2003 qui l'autorise à fermer le dimanche pour des raisons de congé impératif du personnel et du très petit chiffre d'affaires qui était fait ce jour-là également. Donc, c'est la situation qui prévaut actuellement.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

NOUVEAUX OBJETS

6) MOTIONS - RESOLUTIONS

a) Motion des groupes des Vert.e.s et socialiste « Pour accélérer la transition écologique dans l'habitat lancéen » (M 027-2021)

=====

Considérant :

- *La souscription de la Suisse aux Accords de Paris sur le climat, et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990 ;*
- *La décision du Conseil fédéral du 28 août 2019 et du Conseil d'État du canton de Genève du 4 décembre 2019 en faveur de la neutralité carbone d'ici 2050 ;*
- *La loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 dont le but (art. 1) est de réduire « les émissions de gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO2 dues à l'utilisation énergétique des agents fossiles (combustibles et carburants) ; l'objectif est de contribuer à ce que la hausse de la température mondiale soit inférieure à 2 °C » ;*
- *Le Programme bâtiment de la Confédération et des cantons qui octroie, depuis 2010, des subventions pour l'assainissement des bâtiments ;*
- *L'art. 158 de la Constitution genevoise qui précise que : « L'État met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre » ;*
- *Le Plan climat cantonal (volets 1 et 2) adopté par le Conseil d'État en 2015 et 2017 ;*
- *La motion M2520 « Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat » adopté à l'unanimité de la commission de l'environnement et de l'agriculture du Grand Conseil visant une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre dans le canton de Genève d'ici à 2030 ;*
- *Le programme GEnergie, lancé par l'État de Genève et les SIG, qui met à disposition 35 millions de francs pour « favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables au sein du parc immobilier genevois » ;*
- *Le Plan directeur de l'énergie, adopté par le Conseil d'État le 2 décembre 2020 ;*
- *Le rôle primordial des villes dans la lutte contre le dérèglement climatique ;*
- *L'étude « Bilan carbone et empreinte écologique de la Ville de Lancy » de 2009 ;*
- *La Stratégie pour un développement durable de la Ville de Lancy ;*
- *La fiche climat du futur Plan directeur communal de la Ville de Lancy ;*
- *La motion « pour un plan climat lancéen » acceptée à l'unanimité du Conseil municipal lors de sa séance du 31 octobre 2019 ;*
- *Le programme « Lancy Rénovent » qui s'adresse aux propriétaires d'immeubles les plus énergivores de la commune*

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- *Étudier la création d'un fonds à l'attention des propriétaires privés visant à financer une partie du projet de rénovation énergétique de leur bâtiment.*

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Sachant que 34% du total des émissions territoriales de gaz à effet de serre proviennent des bâtiments en 2020 [In Dalang Félix, Gautier Pierre, de Rougemont Philippe, Strobel Jérôme, Urgence climatique : diminuer de 60% les émissions de CO2 à Genève d'ici à 2030, Genève, mars 2020], la rénovation

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

du domaine bâti doit donc être une priorité pour les pouvoirs publics. L'objectif cantonal de la rénovation énergétique des bâtiments se situe à 2,5%, or 1% seulement des bâtiments sont rénovés sur le plan énergétique chaque année à Genève.

Lancy a entrepris de nombreuses actions pour améliorer son propre parc immobilier, mais ce dernier ne représente que 5% du total du patrimoine bâti de son territoire. Des subventions existent aux niveaux fédéral et cantonal, visant à faciliter et accélérer la réalisation des rénovations énergétiques.

Nous proposons de mettre sur pied un fonds, d'une durée limitée de 5 ans, pour inciter les propriétaires à agir au plus vite et ainsi accélérer l'optimisation énergétique des bâtiments les plus énergivores sur le territoire communal. Il pourrait s'adresser aux propriétaires pour qui la capacité financière limite les projets de rénovations énergétiques (villas et PPE par exemple). Au terme des 5 ans, un bilan sera réalisé et, selon les résultats ainsi que l'état des finances de la commune, une décision sur la reconduction éventuelle du fonds pourra être prise.

Le but de ce fonds est de compléter l'action de la Ville de Lancy en matière de rénovation énergétique des bâtiments, de manière complémentaire au programme « Lancy Rénove ». Ce fonds pourrait servir au financement des diagnostics et autres conseils en rénovation énergétique, tout comme remplacer des chauffages à énergie fossile par exemple. Les critères d'attribution pourraient mettre en priorité les rénovations des bâtiments identifiés comme particulièrement émetteurs de CO₂, à l'instar de ceux construits dans les années 50-70.

Pour conclure, nous demandons au Conseil administratif de bien vouloir étudier la faisabilité de créer un tel fonds et de proposer au Conseil municipal un cahier des charges présentant les priorités, les caractéristiques d'attribution, ainsi que les montants qui pourraient être alloués.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à soutenir la présente motion.

Mme Captyn: Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la pandémie nous fait traverser une crise sanitaire et économique sans précédent, mais elle ne doit pas nous faire oublier ce qui, pour les Vertes et les Verts, reste la mère des batailles, c'est-à-dire le climat.

Certes, nous sommes malades, mais le problème c'est qu'en même temps notre maison continue à brûler, pourrait-on dire, et la motion que nous vous proposons ce soir vise à faire notre part, certes petite, mais indispensable part pour éteindre l'incendie de l'habitat lancéen.

Une étude de l'ONG Noé 21 a cherché à répondre à la question de savoir ce que représente l'objectif ambitieux que s'est fixé le canton de Genève le 18 octobre 2019 qui est le suivant : réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici à 2030.

Que dit cette étude ? Elle dit notamment que le domaine de l'habitat, le domaine bâti, est celui qui émet le plus de CO₂ avec 34% du total des émissions territoriales de gaz à effet de serre. Vient ensuite le domaine de l'alimentation et de la consommation avec 29%, celui de la mobilité avec 13% et enfin celui de l'électricité et le trafic aérien avec respectivement 12% chacun.

La rénovation énergétique des bâtiments doit donc être une priorité pour les pouvoirs publics et Lancy entreprend déjà de nombreuses actions dans le domaine du développement durable, cela on le sait, mais la difficulté vis-à-vis des bâtiments, c'est que les bâtiments qui sont propriété de la commune ne représentent que 5% du patrimoine bâti du territoire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

Nous vous proposons donc cette motion qui s'appelle « Pour accélérer la transition écologique dans l'habitat lancéen », dans le but que Lancy mette sur pied un fonds pour inciter les propriétaires à agir et accélérer du coup la rénovation énergétique des bâtiments qui, pour rappel, sur le canton, ne dépasse pas 1% par an à Genève de bâtiments rénovés du point de vue énergétique, alors que l'objectif cantonal est à 2,5%.

Pour la parenthèse, il faudrait donc 100 ans pour rénover du point de vue énergétique tous les bâtiments à Genève, c'est cela que cela dit, or on a une fenêtre qui est bien plus petite que celle-là, si on ne veut pas atteindre des températures à peu près invivables.

Pour reprendre ma présentation, on sait que des subventions existent déjà pour la rénovation énergétique des bâtiments, au niveau fédéral, au niveau cantonal, mais le but de ce fonds est de renforcer l'effort public en matière de rénovation et on sait par exemple que la commune de Meyrin le propose déjà. Cela permet éventuellement d'imaginer des échanges en tout cas de bonnes pratiques.

Lancy pourrait donc créer ce programme pour financer par exemple des diagnostics ou des conseils en rénovation énergétique, tout comme aider à remplacer par exemple une chaudière à mazout.

J'espère que vous réserverez un bon accueil à ce texte et je vous invite à l'accepter.

M. Clémence : le groupe socialiste a co-signé cette motion. Effectivement les invites et le fond nous semblent absolument essentiels. On souhaiterait néanmoins que cela puisse être renvoyé en Commission du développement durable pour que le service puisse présenter ce qui se fait actuellement, notamment les compléments qui existent avec par exemple Lancy Rénove.

On remercie beaucoup les Verts pour d'une part leur initiative, d'autre part leurs explications et le fait que cela soit extrêmement documenté déjà et avec pertinence, mais on souhaiterait que le service puisse présenter ce que l'administration fait dans ce sens jusqu'à maintenant et potentiellement cette motion pourrait être amenée à le compléter.

M. Aeschbacher : s'agissant d'un fonds financier, j'aurais plutôt la proposition de renvoyer à la Commission des finances. Ce qui nous permettra surtout de traiter sous le couvert de fonds existants déjà, d'avoir une meilleure vision sur l'ensemble des possibilités existantes et de savoir quelle suite devrait hypothétiquement être donnée à cette motion.

M. Clémence : je remercie le PLR de sa proposition, effectivement cela concerne aussi le volet financier. Les deux ne me semblent pas incompatibles, on peut tout à fait renvoyer à la Commission du développement durable pour parler du fond et dans un deuxième temps à la Commission des finances pour que la partie financière puisse être examinée également.

M. Dérobert : je vous remercie M. Clémence. Cette proposition vous irait-elle M. Aeschbacher ?

M. Aeschbacher : parfaitement.

M. Colleoni : notre groupe propose aussi la Commission des finances. Je voulais ajouter un petit point, je vous invite à parcourir le site de Géoénergie, il y a déjà cinq types de subventions qui sont des SIG éco 21 et il y en a même 23 pour le canton à ce sujet.

Je pense qu'au vu de la situation actuelle de nos finances et futures, cela semble plus raisonnable de pouvoir analyser cela en Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

M. Couto : le groupe MCG est aussi d'avis qu'il faut envoyer cela à la Commission de l'environnement et à la Commission des finances pour étudier cela et le coût que cela engendrera.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons voter la proposition de renvoi en commission du développement durable, puis à la Commission des finances.

La proposition de renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable, puis à la Commission des finances est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Résolution du groupe socialiste « Maintenons les cartes journalières CFF » (R 028-2021)
=====

Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Suisse a la chance de posséder un réseau de transports publics, notamment un réseau ferré, dense qui permet de se rendre facilement aux quatre coins de notre pays. Si ce réseau est efficace, les prix pratiqués ne sont pas toujours accessibles à toutes les bourses même avec un abonnement demi-tarif.

Ainsi, depuis des années, la mise à disposition par les communes de cartes journalières donne la possibilité de découvrir la Suisse ou simplement se déplacer à des prix raisonnables. Dans cet esprit, la Ville de Lancy vend jusqu'à quatorze cartes journalières quotidiennement au prix unitaire de CHF 44.-. C'est donc plus de 5'000 cartes qui sont à disposition chaque année et le succès ne se dément pas. Environ 95% des cartes trouvent preneurs (à l'exception de l'année « covid » 2020, où néanmoins 73% des cartes ont été vendues), engendrant même un bénéfice d'environ CHF 15'000 (comptes 2019), contribuant aux frais de l'administration.

Devant ce succès, la décision annoncée de l'Alliance Swiss pass qui coordonne cette prestation de la supprimer à l'horizon 2023 est un non-sens. Alors que la Ville de Lancy souhaite favoriser l'utilisation des transports publics et participer à la transition écologique, la suppression d'une prestation appréciée, utile et hautement symbolique va dans la mauvaise direction. Au contraire, il s'agirait de stimuler ce genre de prestations.

Les arguments entendus sur la prétendue diminution de l'utilisation de ces cartes et des difficultés de distribution ne sont pas audibles, car ces éléments ne sont pas constatés sur le terrain par les municipalités. En outre, les projets futurs de remplacement de la prestation sont trop flous pour imaginer sereinement des solutions pérennes.

Dans ces conditions, la Ville de Lancy doit pouvoir affirmer sa volonté de continuer une prestation appréciée de la population et qui s'inscrit dans la politique favorable à une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tout le monde.

Par ces motifs, le Conseil municipal

- 1. s'oppose à la suppression des cartes journalières CFF mises à disposition par les communes ;*
- 2. transmet, par l'entremise du Conseil administratif, la présente opposition aux acteurs concernés, en particulier l'Alliance Swiss Pass, les CFF ainsi que le DETEC.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

M. Jotterand : suite à l'annonce que vous avez certainement vu passer dans les médias de la volonté de l'Alliance Swiss pass de supprimer les cartes journalières communales à l'horizon 2023, nous vous proposons ce soir que la commune montre son opposition et sa désapprobation à cette suppression que nous trouvons très dommageable.

Tout d'abord parce que cette prestation est très populaire, d'ailleurs la quasi-totalité des cartes trouve preneur. Il y a également un impact social pour permettra à des gens de voyager qui pourrait peut-être ne pas se le permettre sans ces cartes.

De même, il y a aussi un impact environnemental, parce que cela peut favoriser des voyages en train plutôt qu'en voiture.

Et les arguments donnés pour la suppression nous semblent relativement insatisfaisants, notamment parce que l'Alliance Swiss pass avancerait de nombreux invendus et des charges qui pèsent sur la commune, cela ne se constate pas forcément sur le terrain et surtout pourquoi supprimer purement et simplement cette possibilité, alors qu'il n'y a pas non plus d'obligation des communes si vraiment ces problèmes étaient trop importants.

De même, l'offre de remplacement qui n'est pas encore prête est beaucoup trop vague, elle ne repose probablement sur pas grand-chose et sur des billets dégriffés qui présentent la problématique d'exclure certaines catégories de la population, notamment par exemple les seniors puisque, comme vous le savez, ils ne sont accessibles que par le téléphone ou internet et non au guichet.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous invite à soutenir cet objet et on vous propose de le voter sur le siège ce soir afin que la réaction se passe relativement rapidement. Pour information, un dépôt dans d'autres communes est également prévu pour que les communes genevoises envoient un signal fort pour la sauvegarde de cette prestation communale qui est largement appréciée par la population.

Merci de votre accueil et de votre attention.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de cette résolution.

La résolution R 028-2021 est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**7) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Rue du Bachet – Réalisation de seuils de ralentissement et amélioration de l'accessibilité PMR à l'éco-point – Crédit d'investissement (Fr. 165'000.--) (246-21.01) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 1^{er} février 2021, et de la Commission des finances, séance du 3 février 2021 (M. Thierno Barry et M. Mauro Martella)**

=====
M. Barry présente le sujet : en préambule, la magistrate informe que la situation actuelle à la hauteur de l'éco-point de la rue du Bachet n'était pas satisfaisante pour tous les types d'utilisateurs car la circulation est régulièrement bloquée lors de la collecte des déchets et le nettoyage des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

bennes. Ainsi, un bureau d'ingénieur avait été mandaté par la commune pour réaliser une étude de modification du schéma de circulation au niveau de l'avenue Eugène-Lance. C'est ainsi que, par la même occasion, une étude sectorielle à la hauteur de l'éco-point de la rue du Bachet a été commandée.

L'objectif était de trouver une solution pour d'une part garantir la fluidité du trafic et d'autre part sécuriser la traversée piétonne située peu après la sortie de la rue.

Le projet prévoit des améliorations notoires, entre autres :

- la création d'une place d'évitement, la réduction de la largeur de la chaussée nord, qui aura pour conséquence de diminuer la vitesse des véhicules et d'augmenter la sécurité des piétons qui traversent juste en aval,
- la réalisation de seuils de ralentissement des deux côtés, ce qui permet aussi de diminuer la vitesse des véhicules et d'augmenter la sécurité des piétons,
- la création d'une rampe à 6% pour l'accès PMR depuis la place d'évitement.

Concernant la demande d'offres, comme l'estimation du coût des travaux était inférieure à Fr. 300'000.-- HT, la Commune a pu procéder à un appel d'offres de type gré à gré concurrentiel. Quatre offres ont été demandées. S'agissant d'une procédure de gré à gré concurrentiel, seul le critère du prix était déterminant. C'est donc l'entreprise Vianat qui a remporté le marché.

Le coût est réparti entre les honoraires, les travaux de génie civil, les travaux d'aménagement/équipement et quelques divers et imprévus, pour un total de Fr. 165'000.--.

Le crédit d'investissement de Fr. 165'000.-- pour la réalisation de seuils de ralentissement et l'amélioration de l'accessibilité PMR à l'éco-point à la rue du Bachet est accepté à l'unanimité.

M. Martella présente le sujet : en préambule, la magistrate indique que ce crédit d'investissement de Fr. 165'000.-- a pour objectif, d'une part, de réaliser des travaux d'aménagement à l'éco-point de la rue du Bachet notamment pour éviter que les voitures ne s'encolonnent lorsque les camions viennent lever les déchets ou encore pour réaménager le trottoir, par exemple. D'autre part, il s'agit d'améliorer fortement l'accessibilité de cet éco-point aux personnes à mobilité réduite.

Le chef de service responsable précise que l'estimation des travaux étant inférieure au seuil de Fr. 300'000.-- HT, il a été procédé à un appel d'offres de gré à gré. Quatre entreprises de génie civil ont été consultées. La demande de crédit se base sur l'offre de l'entreprise la mieux-disante.

En outre, il indique que ce crédit d'investissement est soumis à la Commission des finances parce qu'il ne figure pas au budget des investissements 2021. En effet, lorsque les coûts avaient été estimés au printemps 2020, dans le cadre de l'établissement du budget 2021, ils étaient inférieurs à Fr. 100'000.--. Mais le développement du projet et les améliorations apportées font que ce montant a été dépassé.

Un commissaire remercie d'abord l'administration d'avoir indiqué les montants des offres des entreprises dans l'exposé des motifs. Il salue cette transparence. Ensuite, il s'étonne qu'un rattrapage de Fr. 165'000.-- soit aujourd'hui nécessaire pour ce tronçon, alors que cet éco-point avait fait l'objet d'une étude avant d'être réalisé.

Le chef de service explique qu'il y a quelques années, quand cet éco-point a été installé, le fait que les camions bloquent la circulation ne représentait pas un réel problème, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui vu l'augmentation de la circulation.

Un autre commissaire demande des précisions sur la différence entre le coût des travaux de Fr. 165'000.-- et l'offre d'une entreprise de Fr. 114'000.--.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

Le chef de service explique que cette entreprise s'occupera essentiellement des travaux de génie civil, soit une autre partie du travail. A cela s'ajoute les honoraires d'ingénieur civil, de géomètre et d'arboriste, ainsi qu'un certain nombre de travaux d'aménagement et d'équipement.

Les commissaires n'ayant plus de questions, le Président procède au vote et propose aux commissaires de lever la main à l'écran, plutôt que de procéder à un vote nominal qui ne semble pas nécessaire. L'arrêté est accepté à l'unanimité moins une abstention.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu que la rue du Bachet sera dans quelques années le principal axe de circulation permettant de sortir du quartier du Bachet ;

Vu que la situation actuelle n'est satisfaisante pour aucun type d'usagers, la circulation à la rue du Bachet étant régulièrement bloquée lors de la collecte des déchets et le nettoyage des bennes de l'éco-point ;

Vu qu'il apparaît indispensable, au regard des futures modifications des schémas de circulation le long de l'avenue Eugène-Lance, de fluidifier la circulation de cet axe de sortie du quartier du Bachet ;

Vu que l'amélioration de la fluidité de la circulation permettra de réaliser les projets connexes prévus sur l'avenue Eugène-Lance ;

Vu la nécessité d'améliorer l'accessibilité à l'éco-point de la rue du Bachet des personnes à mobilité réduite (PMR) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al.1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 1^{er} février 2021 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 3 février 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 165'000.-- destiné à la réalisation de seuils de ralentissement à la rue du Bachet, ainsi qu'à l'amélioration de l'accessibilité PMR à l'éco-point ;*
- 2. de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010 ;*
- 3. d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021, sous la rubrique 6150.33001 ;*

L'arrêté 246-21.01 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

- b) **Motion « Poubelles sur la voie publique permettant le tri des déchets » - Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 2 février 2021 (Mme Kristine Beun)**
- =====

Point retiré.

- c) **Résolution « Pour la préservation sur le long terme des parcs de la ville de Lancy » - Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 février 2021 (M. Vincent Daher)**
- =====

M. Daher présente le sujet : le débat entre les différents protagonistes de la commission provoque plusieurs réactions. Deux questions ont été soulevées principalement : la première concernant le fonds de compensation qui a été souligné par un des commissaires. M. Gauthey, de l'Office de l'urbanisme, a répondu à l'interrogation en soulevant un point sur l'élément de la mobilisation. D'un point de vue théorique, le fonds n'interdit pas que la commune sollicite une compensation financière mais pour le département il n'est pas exclu d'exiger que la modification de zone soit accompagnée d'un certain nombre de garde-fous. Un exemple pourrait être que la commune indique clairement qu'elle ne souhaite pas se voir indemnisée de la perte financière subie.

La seconde question concerne les possibilités de constructions sur une zone de verdure qui a été posée par un des commissaires. M. Gauthey répond que la loi est précise et affirme que la zone de verdure n'est pas une zone à bâtir et est destinée principalement au délassement. Seules des constructions compatibles avec l'esprit de la zone y sont autorisées. Chaque cas est traité d'un point de vue qualitatif et quantitatif par la commission de l'urbanisme.

Le débat se poursuit où un commissaire rappelle le but de la résolution est de préserver les parcs tels qu'ils sont, alors qu'un second commissaire rappelle que la commune en tant que propriétaire a des procédures mises en place pour autoriser ou non le début d'un projet.

Le président propose ensuite de passer au vote de la résolution :

par 4 voix POUR, 3 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS, la commission préavise favorablement la résolution.

Mme De Vecchi : comme je le disais tout à l'heure, nous proposons de renvoyer cette résolution une nouvelle fois à la Commission de l'aménagement, suite aux dernières informations obtenues de la part du Canton par rapport au PDCom.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de cette proposition.

Le renvoi de la résolution à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : nous sautons les rapports d'information, comme à l'accoutumée depuis 1 an pour passer directement au point 14).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****8) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 20 JANVIER 2021 –
RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL****a) Bilan du concept de sécurité lié à « Caméras de vidéosurveillance sur l'espace public »**
=====

Le président accueille les invités : MM. Gay et Scavo de la police municipale ainsi que M. Gischig de la protection civile Lancy-Cressy pour cette séance essentiellement consacrée à des informations.

La magistrate introduit le thème en précisant que le but de la séance est de présenter un historique de ce qui a été fait et existe sur le territoire de la Ville de Lancy en matière de vidéosurveillance.

M. Scavo rappelle aux commissaires que le Conseil municipal a adopté une délibération en mai 2011 qui a permis la mise en place de caméras de vidéosurveillance sur le domaine patrimonial en octobre 2012. Les enregistrements de ces caméras sont soumis à la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) ainsi qu'à son règlement d'application (RIPAD).

M. Scavo précise qu'il existe aujourd'hui 86 caméras réparties sur 10 sites (écoles, parkings ou encore piscine de Marignac). Conformément à la LIPAD, ces caméras ne procèdent à des enregistrements qu'en dehors des heures scolaires, soit entre 18h00 et 7h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès 12h00 le mercredi ainsi que les samedi et dimanche.

Enfin, il est fait part aux commissaires que les caméras actuellement en place sont majoritairement d'une résolution de 3 mégapixels, parfois de 5 mégapixels, ces résolutions n'étant pas toujours suffisantes pour être exploitables et permettre d'identifier les auteurs d'infractions. Sur les trois dernières années, 30 affaires ont été traitées et 10 ont pu être résolues grâce au visionnement des enregistrements.

M. Gay ajoute que les caméras de surveillance sont bien perçues par la population lancéenne et constituent également un outil qui permet de prévenir les incivilités. Il juge que depuis 2012 très peu de vandalisme a été recensé et que les caméras de surveillance sont donc bénéfiques pour la sécurité.

Un.e commissaire souhaite savoir ce qu'il advient des enregistrements. Il lui est répondu que les images sont gardées 7 jours et qu'elles sont ensuite automatiquement effacées. Toutefois, si un événement a lieu sur un site surveillé, les images sont stockées sur une clé USB et pourraient être exploitées si une plainte était déposée. Un.e autre commissaire interroge M. Gay sur la question d'éventuelles surveillances en direct. Ce dernier lui répond qu'il n'y a pas de visionnement hors requête explicite et ceci uniquement sur les enregistrements.

Un.e commissaire s'enquiert de savoir si la population est informée de la présence de caméras. Il lui est répondu qu'un panneau avec un pictogramme informe le citoyen lorsque celui-ci entre dans une zone surveillée.

Un.e commissaire demande si une mise à jour des caméras est prévue puisque des dispositifs plus performants existent aujourd'hui et que leur prix a très sensiblement baissé. Il lui est

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

répondu qu'il serait souhaitable de procéder à une évaluation du besoin et de la nécessité d'ajouter des caméras supplémentaires, d'autant que de nouvelles écoles sont prévues ainsi qu'une extension du nombre de parcs.

Mme Gachet explique qu'à la lumière du bilan présenté et des développements attendus dans la Ville de Lancy, un projet d'actualisation du dispositif de vidéosurveillance sera présenté à la commission. MM. Gay et Scavo précisent que les estimations faites à ce jour pour le remplacement des anciennes caméras, l'acquisition de nouvelles caméras ainsi que des serveurs nécessaires se monteraient à environ Fr.200'000.--. Ce montant permettrait d'équiper les nouveaux sites et de bénéficier de caméras avec une résolution suffisante pour mieux identifier les faits et les protagonistes filmés.

b) Présentation du projet de loi concernant la réforme de la PC avec les conséquences pour l'ORPC

La magistrate présente l'objet et évoque les conséquences d'une modification de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. L'application de la modification de cette loi a pour conséquence une diminution importante des effectifs de la PC. Bien que la réforme fut prévue depuis un certain temps, son application devait se faire progressivement et, surtout, elle aurait dû bénéficier d'un report en raison de la pandémie due au SARS-CoV-2.

M. Gischig informe les commissaires des faits et des conséquences. Il faut savoir que les effectifs de la PC sont en diminution depuis une dizaine d'années déjà. La durée d'astreinte des personnes est désormais de 12 ans (éventuellement 14 ans) ou un total de 245 jours. La réforme acte cette évolution et prévoit pour la PC une orientation plus moderne et ciblée. Le problème auquel font face les organisations de protection civile du Canton de Genève est qu'elles doivent continuer de remplir les missions qui lui sont données avec des effectifs qui vont diminuer de façon très abrupte. Concrètement, pour la PC de Lancy-Cressy, cela signifie une baisse des astreints de 423 au 31.12.2020 à 263 personnes au 1.1.2021. M. Gischig projette que d'ici fin 2022 il pourrait n'y avoir plus que 120 personnes astreintes. Il ne sera dès lors plus possible pour la PC d'assumer toutes les missions qu'elle réalise aujourd'hui.

La magistrate et M. Gischig informent les commissaires qu'ils ont adressé un courrier au Canton afin qu'il use de son droit de faire entrer en vigueur la réforme progressivement conformément à l'art. 99, alinéa 3 de la LPPCi, qui l'autoriserait pendant cinq ans à prolonger l'obligation de servir afin de maintenir les effectifs nécessaires. Mme Gachet précise qu'aucune réponse à ce courrier n'a été reçue à ce jour et qu'une démarche supplémentaire pourrait être nécessaire afin d'être entendu par le magistrat en charge du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES).

c) Divers

Un.e commissaire s'interroge sur l'accomplissement des missions de la police municipale puisque les réceptions des postes de police municipale sont fermées. La magistrate lui répond que cela résulte de l'application de l'obligation de mettre en œuvre le télétravail et de la volonté d'exemplarité de la commune. Toutefois, la police municipale continue de répondre aux requêtes formulées par téléphone, par e-mail ou par courrier postal. Si nécessaire la démarche se poursuit sur rendez-vous.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

Enfin, à la demande d'un.e commissaire, M. Gay précise que l'ensemble des patrouilleur.ses scolaires actif.ves sur le territoire de la commune de Lancy sont engagé.e.s par elle, comme le veut le règlement édicté par le Conseil d'Etat (RPSA).

**9) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 21 JANVIER 2021 –
RAPPORTEUR : M. THIerno BARRY****a) Petite enfance – Proposition de municipalisation : suite de la discussion**
=====

À l'entame, la magistrate remercie les auteurs des documents, présente lesdits documents, tout en rappelant que c'était à la demande des commissaires qui ont souhaité obtenir un certain nombre de compléments d'informations et qu'elle va commenter les documents.

Pour rappel, la réflexion remonte à 2006 par la création de la CCT des institutions de la petite enfance. Les comités garderies se sont retrouvés en difficulté face aux tâches RH et aux nouvelles contraintes liées à l'application de la CCT, c'est ainsi qu'une secrétaire-comptable a été engagée pour les garderies. Des dysfonctionnements ont été relevés par tous les partenaires du service sociale de la commune. C'est pourquoi d'ailleurs un besoin croissant d'harmonisation et d'uniformisation se fait ressentir au sein des structures de part des sollicitations quasi quotidiennes au SASL.

Ainsi, Mme HILTPOLD présente le cheminement de Carouge depuis 2015, date à laquelle elle a pris la tête du service des affaires sociales. La question d'une municipalisation de la petite enfance s'est très vite posée.

Il a aussi été mis en évidence que la commune de Carouge n'avait pas une bonne vision politique de la question de la petite enfance, qu'elle pouvait donc l'améliorer et qu'une professionnalisation et une municipalisation entraînaient un certain nombre de coûts chiffrés au sein de l'étude. Différents scénarios ont été présentés : une municipalisation totale/intégrative, une municipalisation juxtapositive, la fondation de droit privé et la fondation de droit public. Le Conseil municipal a entendu des magistrats de Versoix, de Vernier et de Meyrin. Finalement, les coûts qui ressortaient d'une municipalisation totale étaient assez élevés et le Conseil municipal était très partagé. Selon la responsable du service sociale de la Ville de Carouge, il est nécessaire à l'heure actuelle d'avoir des instances professionnelles qui peuvent assumer une responsabilité à la hauteur des subventions versées.

Pour terminer, elle informe que Carouge avait opté pour une municipalisation intégrative.

**10) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 25 JANVIER 2021 –
RAPPORTEUR : MME VERONIQUE EQUY****Divers**
=====

Un commissaire demande au Président de retirer les noms des élus dans certains anciens procès-verbaux. M. le Maire prend note et accepte de mentionner les partis mais pas les noms. Le

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

Président prend également note, mais explique que les noms peuvent être retrouvés avec le procès-verbal de la commission.

11) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2021 – RAPPORTEUR : M. THIerno BARRY

a) Information sur l'avancement des études/projets sur l'avenue Eugène-Lance et perspectives futures

=====

Il faut le rappeler, cette séance de commission fut la première en visioconférence depuis le dernier vote.

En préambule, la magistrate informe que ce point avait été discuté lors de la précédente législature mais comme notre hémicycle est composé de plusieurs nouveaux membres elle estimait opportun de présenter les projets d'aménagement prévus à l'avenue Eugène-Lance, dont la construction a commencé il y a quelques semaines.

M. Sirié mentionne ensuite que l'étude de mobilité a été réalisée en 2017, avec un diagnostic pour mieux comprendre et analyser les besoins.

Plusieurs variantes ont été examinées, dont la meilleure a été retenue pour l'avant-projet qui sera présenté ce soir aux commissaires. Lors de sa séance du 28 février 2019, le Conseil municipal a voté quatre points :

Le Conseil administratif a décidé de réaliser un premier tronçon en 2021 avec un aménagement provisoire (soit la mise en sens unique avec un contresens cyclable entre le chemin de l'Adret et la rue du Bachet), avant la requalification prévue de l'ensemble de l'axe Eugène-Lance en 2030.

En conclusion, la capacité du giratoire Bachet/Palettes permet la réalisation des différents projets. Toutefois, le surplus de trafic sur la rue du Bachet nécessitera de résoudre le blocage de circulation ponctuel lié à l'enlèvement des déchets au niveau de l'éco-point sur la rue du Bachet (cf. point b de l'ordre du jour). Enfin, la fermeture du chemin des Anémones est possible en termes de charges de trafic. Physiquement, elle devra intervenir après la rampe d'accès au parking souterrain de la cité de Pesay, et il faudra la coupler avec la réalisation d'une aire de rebroussement au niveau du projet de la cité Pesay.

b) Divers

=====

Visioconférence

Comme c'était la première séance en visioconférence, le sujet a été abordé dans les divers. Une commissaire souhaite que le règlement sur la tenue des séances en visioconférence, notamment en ce qui concerne les votes ou la confidentialité, soit transmis aux conseillers municipaux.

Une autre commissaire, remarque que le Conseil administratif est très respectueux de l'indépendance du pouvoir du Président et de celui du Conseil municipal. Il compilera néanmoins les informations utiles. Il n'existe pas de règlement, mais la magistrate se souvient d'avoir lu, il y a quelques mois, des conseils émanant de l'ACG.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

Elle signale que quelques éléments figurent dans la modification du règlement d'application de la LAC qui a été adoptée le 4 novembre 2020 et qui permet la tenue des séances plénières.

**12) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 2 FEVRIER 2021 – RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN****a) Présentation de la section Maintenance et Logistique**
=====

La section Maintenance et Logistique du service de l'environnement et du développement durable comprend également la section des espaces verts, la section de la gestion des déchets et l'unité de développement durable.

Cette section est composée de 35 collaborateurs, avec plusieurs équipes :

- L'atelier mécanique concerne les engins, véhicules et agrégats (dont réparations et construction des objets, partie logistique quant au transport et, entre autres évacuations des déchets verts).
- L'atelier menuiserie (entretien du mobilier urbain ou la réalisation d'aménagements sur mesure).
- L'équipe de balayage et de nettoyage.
- L'équipe d'entretien et de manifestations (préparation des salles et, entre autres, installation des panneaux d'affichage).
- L'éclairage public, traite de la maintenance et du contrôle des installations d'éclairage public. La consommation énergétique annuelle de l'ensemble des éclairages de la commune se montait en 2020 à 674 MWh. L'entretien du parc est confié aux SIG.
- D'autres thématiques comme les bornes et les contrôles d'accès sur la commune, remise en état ou remplacement du mobilier urbain endommagé (vandalisme ou d'accidents).
- la viabilité hivernale, qui s'étend en principe du 1^{er} novembre au 30 mars.

Concernant la lutte contre la pollution lumineuse, un audit a été demandé en 2020 au sujet de l'éclairage public et des économies potentielles. Ce mandat a été assuré par les SIG.

À l'heure actuelle, une technologie permet de piloter l'intensité des éclairages pièce par pièce.

Le sujet de l'éclairage contient également un enjeu lié à la sécurité.

L'unité de développement durable travaille sur les points lumineux. En effet, des investissements sont déjà prévus pour 2021 jusqu'à 2025. Certains éclairages peuvent donc amener à une économie de l'éclairage (par des détecteurs de mouvement par exemple).

Concernant les bornes de tickets et des panneaux d'information relatifs aux TPG, ce sont les TPG qui s'en occupent. L'abribus ressort du mobilier communal.

b) Etat de la situation sur les corbeilles de rue
=====

Certains politiques ont demandé l'installation de kits de tri en lieu et place des corbeilles de rue. 757 corbeilles de rue sont réparties sur l'ensemble de la commune ainsi que 227 cendriers. Un déchet de rue se définit comme étant un déchet posé au quotidien par tous les passants.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

Ces déchets représentent plus de 135 tonnes annuelles soit 1,20 % du total des tonnages de déchets collectés sur la commune. Sont également collectées 240 tonnes de balayures de route (valorisées à 70%). Les poubelles sont collectées au quotidien (2 fois par jour) par deux véhicules de la voirie du lundi au vendredi. En période estivale, les corbeilles sont également relevées le week-end dans les parcs de la commune.

La commune a testé des kits de tri sélectif. Le contenu d'une corbeille de rue contient toutes sortes de déchets (mégots, masques, emballages...). Ces corbeilles éviteront aux gens de jeter des ordures sur le sol.

En ce qui concerne les kits de tri, les gens se sont avérés incapables de trier correctement leurs déchets de rue. Dès lors, une stratégie a été élaborée : depuis trois ans, les déchets des corbeilles de rue sont amenés dans une filière de traitement (Serbeco) où ils sont valorisés à hauteur de 60 %.

Dans le nouveau système, seuls 21 % des déchets incinérables sont incinérés. En 2020, 106 tonnes de déchets ont été valorisées (au préalable incinérées aux Cheneviers jusqu'en 2017). Enfin, les kits de tri sont très coûteux (Fr. 811'800.-- TTC) et ont exactement le même contenu que des corbeilles de rue.

La multiplication des éco-points (plus larges et ludiques que les kits de tri) sur le territoire pourrait diminuer le nombre de poubelles de rue de 30 à 40 %.

La seule différence se rapporte à la valorisation des déchets qui permet à la commune de toucher une rétrocession sur le PET, les cartons ou le verre. Plutôt que d'incinérer 135 tonnes de déchets, la commune recycle ceux-ci sans coûts supplémentaires.

Le PET est rétrocédé à Fr. 250.-- la tonne, l'aluminium à Fr. 85.-- /t. et le papier carton à Fr. 15.--/t. depuis janvier. Le traitement du verre se chiffre en moyenne entre Fr. 55'000.-- et Fr. 60'000.-- chaque année. Ces montants sont perçus par Lancy.

La politique de gestion des déchets comprend une sensibilisation dans les écoles - les élèves trient leurs propres déchets à la récréation - et le taux de valorisation des corbeilles de rue de 60 % peut encore être amélioré.

En conclusion, les kits de tri ne répondent pas à la problématique du tri à la source des déchets de rue. L'utilisation des éco-points lorsque ceux-ci seront déployés sur l'intégralité de la commune, réduiront les corbeilles de rue.

L'objectif consiste à augmenter la valorisation des déchets, Ainsi, le rajout de kits de tri n'augmentera pas la valorisation des déchets.

Concernant la récupération des petits bouchons en plastique, il y aurait une possibilité de mettre en place des bacs de récupération pour les petits bouchons au lieu qu'ils partent pour les Cheneviers (la commune collecte en ce sens des capsules et des piles), l'action doit être cohérente. La récupération pourra être effectuée par une association.

c) Divers

=====

Pollution lumineuse

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

Un point sera agendé lors d'une prochaine séance de la commission afin de dresser un état de la situation quant à la lutte contre la pollution lumineuse et à l'aspect énergétique : l'audit SIG étant seulement un audit énergétique.

Suite à une analyse de l'ensemble de l'éclairage selon les différents usages des rues, les SIG pourront proposer un abaissement de l'éclairage public sur certains cheminements.

Un projet-pilote sera développé sur le futur quartier de Surville, où la faune et la flore sont déjà bien développées (et donc où la biodiversité est importante), tout en prenant la lutte contre la pollution lumineuse (éclairage privé et public).

Les sentiments d'insécurité de la population, en cas de luminosité affaiblie, seront pris en compte dans l'analyse.

Une présentation et analyse pourront être données lors d'une prochaine séance de la Commission environnement et développement durable.

Sacs canins

La commune de Vernier ayant mis à la disposition des propriétaires de chien des petits sacs compostables, Lancy pourrait s'en inspirer.

Comme ce point a déjà été analysé quelques années auparavant et suite à une évaluation multicritère, la commune a choisi de ne pas lancer ce projet. En effet, les sacs finissent par se dégrader au bout d'un moment ne servant alors plus à leur première fonction. Par ailleurs, la commune appréhendait que les propriétaires de chien jettent les sacs dans la nature puisqu'ils sont compostables.

Si le test grandeur nature de Vernier démontre un intérêt pour ces sacs compostables, l'administration est toutefois prête à revenir en arrière.

13) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 4 FEVRIER 2021 – RAPPORTEUR : M. VINCENT DAHER

a) Point de situation sur le PAV

=====

La présentation de Mme Groschescheck et M. Hopf concernant la vue d'ensemble des démarches et projets du PAV démarre avec la partie de la Porte-Sud qui prévoit une zone de vie culturelle, de sport et éventuellement des logements spécifiques (estudiantines).

M. Hopf poursuit avec la transformation de la route des Jeunes qui est prévue sur les dix prochaines années et précise que les travaux pourraient démarrer en 2025.

Ils concluent avec la présentation du secteur Ports Francs et reviennent sur la notion de temporalité qui est prévu sur le long terme.

Un commissaire demande s'il a été envisagé de couvrir partiellement les voies, notamment au niveau des nuisances sonores des trains si des halles de distribution venaient à être ajoutées.

M. HOPF explique qu'un projet des années 80 envisageait cela. Celui-ci n'a toutefois pas été repris ou prolongé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

b) Divers

=====

La séance se termine avec deux divers, concernant le réaménagement des trottoirs, qui a été renvoyé à la Commission des travaux. Le second point concernait le PLQ Chapelle-Gui, en particulier concernant la situation de l'école.

POINTS FINAUX

14) RESOLUTION RELATIVE AU « PROJET DE LOI 12584 MODIFIANT LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES (LAC) (B 6 05) (MEMBRES SUPPLEANTS DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX) (R029-2021)

Vu le courrier du 7 janvier 2021 adressé au Président du Conseil municipal par la Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil (CACRI)

Vu le projet de loi PL 12'584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (Membres suppléants dans les conseils municipaux) du 27 septembre 2019

Vu la décision de la CACRI du 8 décembre 2020, annoncée par le courrier du 7 janvier 2021, de consulter par écrit les 45 communes afin de recueillir l'avis des Conseils municipaux sur le projet de loi 12'584

Vu le délai de réponse souhaité par la CACRI au 1^{er} mars 2021

le Conseil municipal

- 1. Se déclare favorable/défavorable au projet de loi 12'584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (Membres suppléants dans les conseils municipaux)*

M. Dérobert : nous remercions M. Clémence qui, pour la formalité, nous a fait un projet de résolution pour répondre un peu mieux à notre règlement du Conseil municipal. Nous vous avons annoncé la volonté de faire voter ceci par vote nominatif. Il n'y a pas besoin d'avoir de débat puisqu'en fait c'est un retour personnel et non pas une position de groupe ou politique, c'est l'avis de chacun. J'avais enjoint lors du Bureau l'ensemble de ses membres de laisser la liberté de vote dans les groupes, j'espère que cela a été fait.

Nous allons tout de suite passer au vote qu'on transmettra, ainsi que la résolution, au Grand Conseil.

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>ABST.</i>
ADAM Nathalie		X	
AESCHBACHER Thierry		X	
ANTICH Simon		X	
BARANYAI Evis	X		
BARRY Thierno		X	
BENCKER Jeanne	X		

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

BEUN Kristine	X		
BONVIN BONFANTI Anne			X
BONVIN Philippe	X		
BRUNIER Thierry	X		
CAPTYN Mathilde	X		
CARTER Vally		X	
CLEMENCE Nicolas			X
COLLEONI Michele		X	
COUTO Armando	X		
DAHER Vincent		X	
DEROBERT Thierry		X	
DE VECCHI Monica		X	
DIA Priscille	X		
DI SALVO Giuseppe			
EQUEY Véronique		X	
FERNANDEZ Emilie	X		
FISCHER Alain		X	
HAAS Christian		X	
JOTTERAND Matthieu	X		
LE GOFF Damien			X
MARTELLA Mauro		X	
MAYER Vincent	X		
MONOD Caroline	X		
MUHLE Deborah	X		
PETITE Mathieu			X
ROSALES Lucia		X	
ROSSET Mariantonia	X		
RUERAT Nancy	X		
VANDEPUTTE Virginie			X
VERGAIN Michel		X	
VOGEL Thomas		X	
	15	16	5

15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Vergain : j'ai une question écrite.

Bons solidaires

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

Lors du Conseil municipal du 25 juin 2020, un budget conséquent de Fr. 320'000.— a été voté afin de venir en aide aux commerces locaux par le biais de 15000 carnets de 4 bons de Fr. 5.--, soit 60000 bons distribués aux ménages de la commune. Cette action a cessé le 30 novembre 2020. Selon un communiqué de presse du même jour, plus de 15000 bons de solidarité auraient été utilisés, le résultat semble donc mitigé, en l'absence d'un retour concret et d'un bilan complet, les groupes PLR et PDCVL souhaitent obtenir des réponses du Conseil administratif afin de les renseigner sur les points suivants :

*Quelles ont été les entreprises ciblées pour cette action ?
Comment la décision de se limiter à ce type d'entreprises a été prise ?
Combien d'entreprises ont été contactées et combien se sont manifestées ?
Comment ont-elles été contactées et selon quels critères ?
Quel a été précisément le coût de création, de production et de distribution desdits bons ?
Quel a été le coût de la campagne de publicité liée à cette opération ?
Quel a été l'impact financier pour l'administration, traitement des données pour les envois, suivi et remboursement des bons ?
Combien d'entreprises ont sollicité le remboursement des bons ?
Quel a été le délai et les modalités de remboursement des bons aux entreprises ?
Est-ce que des doléances ont été émises aussi bien par les foyers que les entreprises, si oui pour quels motifs ?
Y a-t-il eu une évaluation de la satisfaction ainsi que des impacts que cette opération aurait eus auprès des commerçants participant à celle-ci ?
Quelle a été la répartition du nombre des bons par type de commerces ?*

En vous remerciant de nous répondre afin de pouvoir nous rendre compte si cette opération a été bénéfique et a permis aussi bien aux commerces qu'aux citoyens d'y trouver leur compte en cette période de pandémie.

Les Groupes PLR et PDCVL

M. Aeschbacher : en lisant la Tribune de Genève du 19 février dont un article était consacré à « des Soraliens seront privés des normes anti-bruits », j'ai découvert qu'il y aurait des requêtes en autorisation d'allègement concernant une trentaine d'adresses à Lancy, en tout cas c'est ce qu'il ressort de cet article. J'aurais donc souhaité savoir quelles étaient les adresses éventuellement concernées par ces demandes de requêtes d'allègement concernant la norme anti-bruit.

M. Mayer : ma question porte sur la réouverture de la piscine de Marignac dont a fait mention la Conseillère administrative Gachet en début de séance. Je prends note que c'est une bonne nouvelle notamment pour les personnes qui aiment aller à la piscine au mois de mars. J'ai noté qu'il y avait l'engagement d'une sécurité privée pour l'entrée et cela me pose la question parce que cela voudrait préjuger que les personnes qui vont utiliser la piscine seraient irrespectueuses de la piscine. Si c'est vrai, cela ne donne pas très envie d'y aller, si c'est faux ce sont des dépenses importantes dans un contexte budgétaire qui, on le sait, est difficile.

Mes questions sont les suivantes : quels sont les éléments qui laisseraient penser que cela pourrait poser des problèmes d'avoir l'ouverture de cette piscine.

La deuxième question est : pourquoi ce n'est pas la police municipale qui pourrait être chargée des éventuels problèmes puisque c'est une police de proximité qui est chargée et formée pour encadrer avec psychologie les usagers.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

La troisième question est : quel est son coût envisagé ?

Et la dernière question est : quel est le budget qui serait utilisé pour ceci ?

Mme Captyn : j'ai une question parce que je n'ai pas très bien compris l'intervention sur la 5G de Mme Moyard en début de séance. J'ai cru comprendre que vous aviez donné des préavis négatifs pour le passage de la 4G à la 5G et j'ai cru comprendre, peut-être que vous pourrez mieux m'expliquer, en revanche que vous aviez donné des préavis positifs aux changements d'antennes, je n'ai pas très bien compris justement quoi exactement. Mais je ne comprends pas très bien la position parce que si l'un équivaut à l'autre, à quoi cela sert de donner des préavis positifs alors même que la 5G est ce qu'elle est.

M. Bonfanti : concernant les bons de solidarité, il s'avère que le bilan complet des bons de solidarité sera présenté, comme cela avait déjà été dit, en Commission de la promotion économique, donc de la Culture, le mardi 9 mars. Vous aurez, j'imagine, l'ensemble des réponses à vos questions. Le Président de la Commission de la culture qui est ici présent pourra sûrement aller dans mon sens dans la mesure où il a reçu le projet d'ordre du jour cette semaine.

Mme Gachet : si vous m'avez bien entendu, j'ai tout mis au conditionnel. Nous sommes dans une perspective de réouverture, donc j'ai absolument tout mis au conditionnel. On sait simplement que si l'on ouvre, ce sera avec des créneaux horaires, limités a priori, et je reste toujours au conditionnel, à une population qui est déjà détentrice d'un abonnement. Ce qui signifie qu'il risque d'y avoir quelques difficultés parce qu'il va falloir s'enregistrer, que l'on n'est pas équipé à cette période-là avec autant de maîtres-nageurs et de personnel aux caisses, donc on aura un déficit en termes de personnel. Dans cette perspective-là, nous envisageons éventuellement d'engager des agents MIB pour les deux premiers jours. J'ai simplement dit cela. Donc, rien n'est inscrit dans le marbre, on n'a pas produit de contrats, on n'a aucun engagement déjà avec une agence de sécurité, tout est au conditionnel. Je n'ai donc aucun chiffre à vous donner.

Pourquoi ne fait-on pas appel à la police municipale ? parce qu'on a parlé du samedi et du dimanche, la police municipale ne travaille pas le dimanche. Là de toute manière nos agents ne peuvent pas être mobilisés. Et le samedi, on a une patrouille. Donc si je les affecte à la piscine de 11h00 à 19h00, ils ne sont qu'à la piscine et nulle part ailleurs. Ce sont des choix, c'est mon choix effectivement. Si on devait mettre en place quelque chose, les agents MIB sont formés justement pour pouvoir accompagner les gens, principalement à l'accueil et en aucun cas pour gérer des problèmes à l'intérieur de la piscine. Là, en l'occurrence, si on parle de cet appui au niveau de la sécurité, c'est uniquement pour gérer les problèmes au niveau de la caisse, puisqu'en période hivernale nous n'avons pas de guichet ouvert pour distribuer les billets, il n'y aurait pas de distribution de tickets puisque ce sont des gens qui seraient bénéficiaires d'un abonnement. On étudie toutes les pistes, le but est vraiment que l'on puisse offrir des lignes d'eau dans les meilleures conditions possibles.

Restent encore ouvertes les questions des vestiaires. Donc, il y a toute une série de problématique, si on a 50 à 60 personnes qu'il faut gérer, il faudra aussi les mettre dehors, il y a du nettoyage à faire, les engagements que l'on fait pour renforcer notre staff au niveau de la piscine ne se fait qu'à partir du 1^{er} mai, au moment de l'ouverture estivale. Donc, pendant la période du 13-14 mars au 30 avril, on fonctionne avec un effectif réduit.

Ce ne sont que des alternatives auxquelles on pense, j'ai eu la loyauté de vous exposer nos idées, mais de là à dire que nous avons déjà tout organisé, tout planifié, je vous rappelle que j'ai dit en entame de mon intervention que nous attendons demain la conférence de presse du Conseil d'Etat qui va valider réellement qu'ils ne sont pas plus stricts que les mesures du Conseil

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

fédéral. Tout ce que je vous ai dit là, ce sont nos ambitions, toutes ces volontés que l'on a d'ouverture ne seront mises en place que si le Conseil d'Etat nous y autorise.

Mme Moyard : en ce qui concerne les allègements lancéens contre le bruit, je referai le point de manière précise et je vous reviendrai soit lors de la prochaine Commission des travaux, soit lors du prochain Conseil municipal avec des éléments précis.

Je suis navrée si je n'ai pas été claire, Mme Captyn, je vais essayer de l'être davantage. Ce que je voulais indiquer, c'est que le nouveau Conseil administratif, ceci dit en parfaite continuité avec la précédente position de l'ancien Conseil administratif, maintient sa position de principe d'opposition à la 5G et donne des préavis défavorables pour les demandes d'installation d'antennes 5G ou les demandes de transformation d'antennes de 3 ou 4G en 5G. Ce que j'ai dit aussi et ça je pense que vous l'aviez saisi, c'est qu'il a pu s'avérer par le passé que des demandes de modifications d'antennes 3 ou 4G ne soient pas clairement motivées par les opérateurs. Ils ne disent pas : on veut la passer en 5G, mais : on doit faire de la maintenance, on doit changer quelques pièces, etc. Etant donné que notre position est de dire non à la 5G, on ne peut pas contre pas dire non à l'entretien de 4G. Là où on dit qu'on est lucides, c'est qu'on subodore comme d'autres entités, comme vous l'avez peut-être lu, que parfois sous couvert d'entretien d'une antenne 4G, en fait ils font des modifications qui, lorsque le moratoire sera levé, leur permettront sans devoir de nouveau intervenir directement techniquement sur l'antenne, de l'upgrader, de la muter en 5G. Sur ce point-là, on est relativement lucides parce qu'on ne peut pas tellement les empêcher de faire cela. En tous les cas, comme je l'ai dit, il ne s'agit que de préavis, mais c'était pour vous indiquer la position de principe que le Conseil administratif suit sur l'ensemble des demandes qui sont régulièrement faites, on n'en a pas trois par semaine, mais cela arrive.

M. Dérobert : nous arrivons au terme de notre séance. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h02

Le Secrétaire :

Armando Couto

Le Président :

Thierry Dérobert

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une personne du public : j'ai deux questions. Une première question, pouvez-vous nous assurer que la piscine de Marignac sera ouverte cet été ?

La deuxième question : je suis membre de l'association ALMA, je suis venu pour exprimer la perplexité des riverains du bout du chemin des Palettes et de l'avenue Curé-Baud, dans le coin, entre le 39-41, chemin des Palettes et 49-50, avenue Curé-Baud. C'est par rapport à la désignation de certains arbres qui vont être abattus. Ce sont des arbres qui se trouvent à 30 mètres du tram et à environ 20 mètres de la route, l'avenue du Curé-Baud. Nous comprenons très bien, tous les habitants, qu'il y aura besoin de certaines coupes d'arbres parce qu'ils vont gêner le passage du tram, mais il y a des arbres qui vont aussi être abattus parce qu'ils ont des points rouges et qui se trouvent très éloignés. Il s'agit plus particulièrement de pins qui se trouvent entre le 37-41, chemin des Palettes, et 47-51 de l'avenue du Curé-Baud. Des riverains m'ont interpellé car ils ont vu des points rouges sur le vieux cèdre de l'Atlas, alors qu'il est supposé être protégé.

Est-ce qu'une alternative à l'abattage a été prévue, parce que certains arbres ne sont pas d'une taille énorme, de taille plutôt petite ou moyenne où il existe des technologies que j'ai vues moi-même par le passé, dans un autre pays, mais bon, où les arbres sont mis dans des corbeilles en acier et peuvent être transportés sur n'importe quelle distance et tout simplement remis en terre à un autre endroit au lieu d'être coupés.

Mme Gachet : en ce qui concerne la question sur la piscine, je ne peux vous faire aucune promesse. Au fond de moi, le service des sports et le Conseil administratif dans sa globalité a l'envie d'ouvrir, mais nous sommes totalement assujettis aux décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat. Si au 1^{er} avril, le Conseil fédéral remet tout sous fermeture, nous aurons l'obligation de fermer. Par contre, à partir du moment où le contexte sanitaire nous permet d'ouvrir, on ouvrira. Et l'on sera contraint comme maintenant d'appliquer les mesures sanitaires et les plans de protection, mais on fera tout pour rouvrir en fonction du contexte sanitaire qui sera le nôtre en date du 1^{er} mai. Donc, je ne peux vous faire aucune promesse à ce sujet-là, si ce n'est notre ambition d'ouvrir, mais qui est totalement assujetti au contexte sanitaire.

Mme Moyard : merci, Monsieur, pour votre question, néanmoins la réponse n'est pas toute simple. La première chose, les arbres qui sont aujourd'hui abattus le sont pour l'extension du tram 15, ils ne le sont pas pour d'autres raisons.

Oui, il y a un certain nombre d'arbres qui sont actuellement abattus, il y en a davantage qui seront replantés au final, mais c'est toujours un choc, moi j'habite dans le quartier, je le voyais hier, je suis tout à fait d'accord que cela a un impact psychologique sur les riverains important, mais à terme il y en aura davantage replantés. Le cèdre de l'Atlas reste, il n'est pas touché, il ne sera pas abattu. Il y a une très profonde réflexion de la part des services cantonaux, parce qu'un tram, c'est une sorte de chemin de fer, ce sont des approbations de plans fédérales et donc c'est un dossier qui est mené par le Canton avec des approbations de plans au niveau fédéral. Donc, on est dans un cadre très précis, évidemment que c'était un préavis du service compétent au niveau du canton qui a traité cela. Donc, ce n'était même pas une demande de la Ville de Lancy puisque c'est un ouvrage cantonal. Nous, nous nous occupons des aménagements extérieurs.

J'essayais de retrouver sur les plans, je ne vois pas très bien où il pourrait y avoir un abattage d'arbres du futur tracé du tram, vous savez qu'il passe le chemin des Palettes et qu'ensuite il tourne sur Curé-Baud, mais il n'y a aucun autre arbre abattu que ceux qui sont prévus sur les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 février 2021

plans. Si jamais il devait y avoir quelque chose, ce serait un problème. Après il y a peut-être des privés qui font des abattages sur leur propre parcelle, mais au niveau de ce qui est fait dans le cadre du tram, ce n'est pas le cas.

Voilà ce qu'on peut vous dire à ce stade et peut-être que M. le Maire veut compléter sur certains points.

M. Bonfanti : c'est vrai qu'il y a une grosse réflexion qui a eu lieu et il faut le dire une pression des services de la commune sur le Canton pour préserver le plus d'arbres possible. Maintenant, comme l'a dit Mme Moyard, un tram doit passer par le chemin des Palettes et l'avenue du Curé-Baud et cela demande l'abattage d'arbres. Cela malheureusement on n'y pourra rien. Mais comme l'a dit aussi Mme Moyard, beaucoup d'arbres vont être compensés, effectivement ils seront plus petits que ceux qui vont être coupés, mais il faut savoir aussi que quand on met en réseau un tram, c'est pour les générations suivantes, donc ces arbres auront le temps de pousser et de jouer leur rôle écologique par la suite.

Pour la question : est-ce qu'on a pensé à déplacer certains arbres, il faut savoir que de manière générale et des réponses que j'ai d'experts à ce niveau, il faut imaginer que le réseau racinaire d'arbres prend à peu près le même volume que l'arbre au-dessus, c'est-à-dire que c'est pratiquement impossible, on va devoir couper énormément de racines et la plupart du temps quand on replante ces arbres ailleurs, on a tendance à penser que ces arbres revivent et que tout se passe bien, et en fait c'est faux. J'ai eu beaucoup d'informations sur des arbres qui ont été enlevés sur la plaine de Plainpalais ou d'autres communes et qui ont été replantés ailleurs, - en général la population se pose moins de questions des arbres qui sont replantés ailleurs - mais si on va regarder de plus près, on se rend compte que la plupart de ces arbres sont morts en fait. Ne soyons pas hypocrites à ce niveau-là, si on ne choisit pas cette mesure-là, c'est que l'on sait que dans plus de 90% des cas, ces arbres ne vont pas survivre. Donc, c'est vrai que l'on s'est concentré sur la replantation d'arbres qui vont aussi pouvoir tenir aux changements climatiques. On prend aussi l'opportunité de faire ces choses-là car on sait que certains arbres qui sont actuellement sur le chemin des Palettes et sur l'avenue Curé-Baud, d'ici 10-15 ou 20 ans ne tiendront pas au niveau des changements climatiques.

M. Dérobert : je vous remercie M. Bonfanti, j'espère que notre unique et courageux spectateur a eu ses réponses. Si jamais, il peut toujours écrire pour avoir une réponse plus complète.